

Réunion du groupe-pays INDE

Mercredi 28 novembre 2012, de 15h00 à 17h30

À l'Assemblée des Départements de France

1. Introduction :

Le Président du groupe-pays Inde a introduit la réunion en rappelant les conclusions établies lors de la dernière réunion (13 juin 2012) et en détaillant ce qui a été mis en place entre le mois de juin et le mois de novembre 2012 :

- Concernant le séminaire franco-indien dédié à la gouvernance et la démocratie locales, organisé le 6 décembre par l'Ambassade de France en Inde, l'Institut Français et la branche indienne de CGLU (All Indian Institute of local self Local Governments), les élus qui représenteront le groupe-pays sont Mme Clothilde Tascon-Mennetrier, du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Louardi Boughedada, adjoint au Maire de Dunkerque et vice-président de la communauté urbaine, et Mme Christine Bost, vice-présidente à la communauté urbaine de Bordeaux. Ces élus seront également invités à venir d'exprimer au Congrès annuel indien dédié à la mobilité urbaine « Indian Urban Mobility ».
- Concernant le séminaire technique sur l'économie du patrimoine, organisé par le réseau indien des villes patrimoniales (IHCN), l'Unesco et l'Ambassade de France, les 10 et 11 décembre à Pune et les 13 et 14 décembre à Bangalore, seul un élu de Nancy fera le déplacement.
- Concernant la mise en place d'une procédure visant à baliser les circuits de validation des signatures de conventions (sécurisation juridique des coopérations décentralisées franco-indiennes), les pourparlers sont toujours en cours. M. Laurent Defrance, qui a pris il y a quelques mois son poste d'attaché de coopération décentralisée à l'Ambassade de France, poursuit le travail engagé par M. Benjamin Gestin auprès du Ministère de l'Union indienne en charge du développement urbain. Mais les choses semblent moins compliquées puisque depuis le mois de juin 2012, trois conventions ont été signées (Lorient/Cochin, Conseil général Ille-et-Vilaine/Pondichéry, conseil général Côtes d'Armor/Karikal).

Le Président a ensuite voulu partager avec les collectivités présentes les différentes initiatives prises récemment par le Ministre Pascal Canfin :

- Les Assises de la solidarité internationale (novembre 2012 – mars 2013). Le but est de rassembler tous les acteurs français de la coopération, du développement et de la solidarité internationale pour les entendre sur 5 sujets (1. agenda post 2015 : quelle architecture de l'aide ? ; 2. la transparence et l'efficacité de l'aide ; 3. la cohérence entre les différentes politiques internationales françaises au service du développement ; 4. le partenariat avec les acteurs (ONG, collectivités, syndicats, entreprises...) ; 5. l'innovation technologique, sociale et recherche). Sur les bases des résultats de ces 5 chantiers, la politique de coopération et de développement de la France devrait être réorientée pour la suite du quinquennat du Président Hollande, qui devrait conclure le processus de ces Assises en mars 2013.

- Si au cours des premiers mois d'exercice, les collectivités territoriales françaises pouvaient craindre que le Ministère dédié au développement soit plus sensible au discours des ONG qu'à celui porté par les acteurs de la coopération décentralisée, il semble que les choses évoluent puisque le Ministère a pris plusieurs initiatives en direction des collectivités territoriales engagées en coopération : l'implication des collectivités au travers de leurs associations lors des tables rondes ; rencontre du Ministre et du Président de l'AFD en octobre 2012, déjeuner de travail entre le Ministre et les associations d'élus.

2. Tour de table de l'actualité de la coopération décentralisée franco-indienne :

- Coopération décentralisée et Union Européenne :

Cités Unies France effectue une veille sur l'ensemble des appels à projets lancés par l'Union Européenne et envoie au groupe-pays ceux qui peuvent intéresser les collectivités territoriales françaises engagées en Inde. Récemment, un appel à projets européen concernant les services publics, la pauvreté et l'isolement a été diffusé au groupe-pays Inde. Aucune collectivité ne semble vouloir et pouvoir répondre à cet appel à projets.

Eléments de débat :

- Même si ces financements constituent une opportunité, le montant des projets est souvent trop élevé pour concerner les projets de coopération décentralisée ;
- Pour être éligible, contrairement aux appels à projets lancés par la DAECT, la signature d'une convention de coopération avec une autorité locale indienne n'est pas obligatoire.
- Plusieurs participants ont soulevé la problématique suivante : est-ce que l'Union Européenne s'est assurée que la thématique de l'appel à projets répondait aux attentes de la partie indienne ? Comment ?
- Quel montage institutionnel pour répondre aux futurs appels à projets européens ? Groupement de collectivités ?

La délégation de l'Union Européenne basée en Inde a approché les ambassades des 27 pays de l'Union pour :

- trouver une autorité locale européenne souhaitant ouvrir un partenariat avec la ville de Bombay (Mumbai),
- recenser les partenariats existants entre autorités locales européennes et indiennes. Le courrier s'adressant à l'Ambassade de France en Inde, il leur revient d'apporter cette réponse. Un courrier du Président de Cités Unies France, M. Delebarre à l'Ambassadeur, pourrait leur proposer d'élaborer une réponse conjointe CUF-Ambassade.

- Articulation de la coopération décentralisée franco-indienne et de la coopération intergouvernementale entre la France et l'Inde :

La coopération décentralisée est de plus en plus prise en considération par l'Etat français qui la reconnaît comme une composante à part entière de la politique de coopération de la France ; en témoigne l'intervention de M. Martin Malvy, Président de la région Midi-Pyrénées lors de la conférence des Ambassadeurs cette année.

Au mois d'octobre 2012, un accord intergouvernemental entre la France et l'Inde a été signé ; il est dédié à la thématique « Développement Urbain Durable ». Cet accord fait référence explicitement au rôle des collectivités et autorités locales en la matière. Il consolide donc le champ thématique déjà ouvert par nos contacts avec le Ministère indien du Développement urbain (qui est à ce jour l'interlocuteur institutionnel indien privilégié pour la coopération décentralisée).

Éléments de débat :

- Faire attention à ne pas trop restreindre la coopération décentralisée au fait urbain. Il faut replacer les villes dans leurs territoires.
- Comment prendre contact avec d'autres Ministères indiens ? La DAECT pousse l'Ambassade dans ce sens, notamment pour que le prochain appel à projets conjoint France-Inde ne soit pas circonscrit à la seule thématique du développement urbain, comme en 2011.
- Un des enjeux majeurs en Inde est de nourrir la totalité de la population qui est en pleine expansion => le développement rural ne doit donc pas être négligé !
- Les représentants de l'Ambassade d'Inde en France se réjouissent du sens et des valeurs véhiculées par les acteurs français de la coopération décentralisée. En effet, le plus souvent l'intérêt des « acteurs étrangers » pour l'Inde est sous-entendu par des préoccupations uniquement commerciales, visant plus sûrement à leur enrichissement propre, plutôt qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations indiennes. Pourtant, c'est bien ce type de relations équilibrées en terme de valeurs ajoutées pour chacune des parties que l'Inde souhaite voir se développer dans les relations internationales.

- Actualités des partenariats entre collectivités :

Si certaines collectivités ont réussi à contractualiser avec leur partenaire indien, d'autres semblent toujours rencontrer de grosses difficultés malgré la multiplication de missions au cours des dernières années.

Les récentes signatures de convention de coopération (Lorient/Cochin, Conseil général Ille-et-Vilaine/Pondichéry, conseil général Côtes d'Armor/Karikal) font apparaître plusieurs éléments déterminants :

- La signature prend toujours beaucoup de temps : 2 ans pour certains, 5 ans pour d'autres, pour les plus chanceux le processus n'a pris qu'une seule année. Cela dépend du territoire partenaire choisi, du contenu de l'accord, et des contacts relais disponibles sur place. Dans tous les cas, il faut respecter les étapes de validation des parties indiennes, prendre son temps et ne surtout pas forcer les choses en visant des interlocuteurs hiérarchiques plus hauts.
- Les appuis sur place sont nécessaires (consulats, ONG, bureau de représentation permanent,...). Idéalement les personnes relais seront d'origine indienne pour faciliter l'ouverture de portes administratives, politiques et aider à la compréhension interculturelle.
- Ne pas négliger non plus l'aide que peuvent apporter les ressortissants indiens en France : le rôle des diasporas et de l'Ambassade d'Inde en France. Par exemple, le Président de l'Union des Indiens de France M. Manivassagane Balane et M. Sharma de l'Ambassade indienne ont joué des rôles clés de décryptage du fonctionnement politique et administratif indien et de mise en relation des acteurs.
- Même si cela n'est pas suffisant, il est nécessaire de faire des missions régulières, idéalement plusieurs fois par an, pour maintenir le contact et le dynamisme de la relation.
- Il y a un risque que le processus de contractualisation soit plus long lorsque l'accord est multithématique car il doit être visé par plusieurs administrations sectorielles différentes. Peut-être faut-il au départ se concentrer sur une seule thématique.
- L'accord doit inclure des budgets précis.
- Il est préférable de ne pas présenter l'accord dans une approche « coopération décentralisée » qui est un concept français, dont les contours sont encore mal compris par les parties indiennes. L'approche « projets/ collaboration » semble plus leur parler.
- Il est également essentiel de leur proposer de travailler sur leurs priorités, sur des projets qui sont déjà les leurs pour les convaincre de la valeur ajoutée d'échanges de bonnes pratiques.
- Les champs qui intéressent le plus les indiens semblent être les échanges technologiques et le partage de savoir-faire. Ne pas négliger non plus les échanges culturels qui enrichissent les collectivités et leurs territoires.

Monsieur Sharma de l'Ambassade d'Inde en France a fait référence à l'histoire de son pays pour expliquer aux collectivités françaises présentes pourquoi elles peuvent rencontrer des réticences à l'établissement de coopération avec des acteurs indiens : Il dit également que l'Inde a subi 300 ans de colonisation anglaise. Au début du processus de colonisation, les anglais sont arrivés avec des volontés commerciales affichées mais s'en est suivi 300 ans de domination politique et économique. Les indiens sont très marqués par ce fait historique qui les a conduit à se méfier des « hommes blancs venus faire du business ». Ils sont toujours à la recherche de la raison cachée motivant la volonté de coopérer, et par conséquent, posent toujours la question du « pourquoi ». Avec l'indépendance, ils ont développé une grande réticence à l'ingérence extérieure et par la même occasion une formidable « capacité de débrouille endogène ».

Quelques informations dont certaines mériteraient d'être confirmées :

- La région Poitou-Charentes aurait décidé de mettre un terme à sa coopération avec l'Inde.
- La ville de Nancy et le Grand Nancy sont en phase d'identification de partenaire pour ouvrir une nouvelle coopération en Inde, en Chine ou au Brésil. Ils sont à la recherche d'une ville étant par ailleurs déjà en coopération avec la ville de Cincinnati aux Etats-Unis, pour établir une coopération tripartite. Pour l'Inde, les villes de Mysore, Puné et South Kampur sont pré identifiées.
- Le conseil régional Midi-Pyrénées envisagerait d'ouvrir une coopération décentralisée avec Pondichéry et devrait faire une première mission courant 2013.
- Le conseil régional de la Réunion travaille sur un projet relatif aux archives avec Pondichéry.
- Le conseil régional Rhône-Alpes se questionne sur le devenir de sa coopération avec Bangalore/Karnataka : ce partenariat « dormant » doit-il être réveillé, abandonné au profit d'une autorité locale indienne plus demandeuse ? Doit-il abandonner l'Inde au regard des difficultés rencontrées par d'autres collectivités ? Par contre, son opérateur économique Entreprise Rhône Alpes International ERAI est très présent en Inde, actif à Delhi et Bangalore et devrait ouvrir une nouvelle antenne à Bombay.

3. Assises de la coopération décentralisée franco-indienne:

Pour la deuxième édition des assises de la coopération décentralisée franco-indienne, il a été proposé que :

- Elles se passent en France, comme il a été convenu en 2010 avec la partie indienne à l'issue des premières assises à Delhi.
- Un consortium de collectivités bretonnes pourrait assurer l'accueil de ces assises (CG22, CG35, Lorient, Rennes Métropole, Morlaix ?). Cette proposition émane du Conseil général des Côtes d'Armor qui va prendre contact rapidement avec les autres collectivités bretonnes pour leur proposer l'idée.
- Le modèle organisationnel et la répartition des rôles de chaque acteur soient bien définis dès le départ et le plus en amont possible : il conviendra d'écrire et de valider collectivement quel sera le rôle des ou de la collectivité organisatrice-accueillante, celui du groupe-pays Inde de Cités Unies France au sein duquel d'autres collectivités françaises peuvent souhaiter participer au travail préparatoire, celui de CUF à proprement parler, tout comme celui des Ambassades et de la DAECT du MAE ainsi que celui des partenaires indiens. Il est également essentiel de bien définir au départ l'apport financier de chacun, les valorisations...
- Sur le contenu, il est primordial d'entendre les souhaits des indiens. Ainsi, il faudra vite déterminer notre/nos interlocuteurs (Ambassade d'Inde en France, All Indian Institute for Local self Government AIILSG, Ministère du développement urbain,... ?).
- Les collectivités françaises souhaitant s'impliquer dans l'organisation des assises sont encouragées à prévoir dans leurs budgets 2013 (qui sont en construction en cette fin d'année) une enveloppe financière prévisionnelle pour contribuer à la prise en charge des assises.
- Soit associée/invitée la délégation de l'Union Européenne en Inde aux assises.
- La venue des délégations indiennes soit prévue sur une période de 8 jours : cela permettrait de participer aux 2 jours d'assises puis de prévoir un séjour dans leur collectivité française partenaire.

- Les assises proposent des visites techniques de terrain pour illustrer les débats.
- Sur la dimension des assises, il n'est pas indispensable d'organiser « une grande messe » : seuls les représentants des collectivités et autres institutions travaillant effectivement au développement des coopérations décentralisées franco-indiennes devraient être conviés en priorité (100-150 personnes).
- Une mission du groupe-pays Inde de CUF début 2013, menée par le Président du groupe-pays, M. Claudy Lebreton, soit organisée pour préparer avec les parties indiennes cet événement d'importance.
- Une réunion technique spécialement dédiée à l'organisation des assises soit tenue avant la prochaine réunion du groupe-pays (vraisemblablement fin du 1^{er} trimestre 2013).

4. Appel à projets conjoint franco-indien en soutien à la coopération décentralisée :

Certaines collectivités sont en attente du lancement du 2^{ème} appel à projets, notamment pour la programmation de leurs activités 2013.

La DAECT a affirmé qu'il aura lieu courant 2013, avant le mois de juin et devrait durer sur 2 ans. Les délais de lancement de cet appel sont un peu plus longs que prévus car l'Etat français souhaite amener l'Etat indien à inclure la thématique du développement rural dans ce deuxième appel à projets. Les contacts avec le ministère du développement rural sont en cours.

Concernant l'appel à projets annuel 2013 multi-pays, multithématiques que la DAECT a lancé le 1^{er} décembre 2012, la coopération avec l'Inde n'est pas éligible. Idem pour l'appel à projets triennal que la DAECT devrait lancer après la réunion de la CNCD fin janvier 2013.

En conclusion, le groupe-pays Inde propose :

- De poursuivre la diffusion, à l'ensemble des collectivités engagées en Inde, des appels à projets européens pour lesquels elles sont éligibles.
- De soumettre au Bureau Exécutif de CUF et à son Président l'idée d'un projet de lettre à destination de l'Ambassadeur de France en Inde pour lui proposer que CUF s'associe à la réponse à apporter à la délégation de l'Union européenne qui souhaite avoir une vision d'ensemble des coopérations décentralisées franco-indiennes.
- De soutenir l'initiative de l'Etat pour qu'un rapprochement s'opère avec le Ministère indien en charge du développement rural.
- D'élaborer, sur la base des retours d'expériences des collectivités françaises ayant réussi à contractualiser avec leur partenaire indien, un document récapitulatif des conditions favorisant la signature de convention cadre de coopération.
- D'organiser en janvier ou février 2013 une deuxième réunion du comité technique d'organisation des futures assises franco-indiennes de la coopération décentralisée.
- D'organiser, idéalement au premier trimestre 2013, une mission du groupe-pays en Inde, dont un des volets principaux serait l'organisation des assises. Cette mission groupe-pays, menée par son Président Claudy Lebreton, serait ouverte aux représentants des collectivités travaillant au sein de notre groupe de travail.

PRÉSENTS :

- **Barve-Kirtane Swati**, responsable réseau Europe à l'Euro-Indian Center
- **Benoit Laure**, chargée de mission Coopération internationale au Conseil régional du Centre,
- **Bérou Maurille**, Chargée des coopérations avec l'Asie et l'Océanie au MAE/DGM/DAECT,
- **Cordier Alice**, responsable commerciale à l'Ambassade d'Inde en France,
- **Cote Christine**, conseillère à l'Assemblée des Départements de France,
- **Dedessus-Le-Moustier Ivan**, responsable service Coopérations internationales et solidarités au Conseil régional Rhône Alpes
- **Della Sudda Sabrina**, chargée de mission pôle institutions européennes à Cités Unies France,
- **Delzant Alice**, chargée de mission Coopération à la ville et à la communauté urbaine de Strasbourg,
- **Gautret Robin**, étudiant à l'IEP de Lille
- **Harish Vikas**, Chargé de mission Inde à France Volontaires,
- **Jonard Ludovic**, consultant,
- **Jouhier Marta**, chargée de mission Coopération au Conseil général d'Ille-et-Vilaine,
- **Lebreton Claudy**, Président du groupe-pays Inde de Cités Unies France, Président du Conseil général des Côtes d'Armor Président de l'assemblée des Départements de France,
- **Le Miller Sophie**, chargée de programme, réseaux et diplomatie au Conseil régional des Pays de la Loire,
- **Lethuillier Erwan**, responsable relations internationales au Conseil général des Côtes d'Armor,
- **Michel Karine**, chef de service « Affaires internationales » à la Communauté urbaine de Bordeaux,
- **Naman Alain**, vice-président de la Société Française des Urbanistes,
- **Nicolas Isabelle**, vice-présidente déléguée aux relations internationales au Conseil général des Côtes d'Armor,
- **Oth Jean-Didier**, coordinateur géographique Inde et Sri Lanka à l'Agence Française de Développement,
- **Pasteur Michèle**, Directrice Direction de la Prospective, de l'Ouverture et du Développement Durable (DiPODD) au Conseil général des Côtes d'Armor,
- **Schonfeld Sarah**, chargée de mission Inde à Cités Unies France,
- **Sharma Rakesh**, 2^{ème} secrétaire de l'Ambassade d'Inde en France,
- **Sy Ima**, conseillère régionale en charge de la coopération Inde, Francophonie, Mobilité internationale des jeunes au Conseil régional des Pays de la Loire,
- **Wit Nicolas**, directeur adjoint de Cités Unies France,
- **Ygrie Jean-Christophe**, animateur réseau Inde au Ministère de l'Agriculture (BRECI),

EXCUSÉS :

- **Chapuis Jean-Yves**, vice-président délégué aux formes urbaines à Rennes Métropole,
- **Dauge Yves**, adjoint au Maire de Chinon, trésorier de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire,
- **Miqueu Claude**, vice-président au Conseil général des Hautes Pyrénées,
- **Noiret Alain**, Directeur Relations internationales à la ville de Lorient,
- **Pelieu Michel**, Président du C Conseil général des Hautes Pyrénées,
- **Yang Minja**, consultante.